

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0506

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Parc de stationnement Gros Caillou - Modification de la répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flacconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0506**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Parc de stationnement Gros Caillou - Modification de la répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parc de stationnement du Gros Caillou, situé à Lyon 1er et 4°, a été ouvert courant mars 2007. Le jalonnement des parkings, indispensable pour guider les usagers, relève de la compétence de la Communauté urbaine pour toute nouvelle implantation ou toute modification d'équipements existants déjà propriété de la Communauté urbaine.

Cependant, dans ce secteur, le jalonnement a été réalisé par la ville de Lyon qui a implanté toute la signalisation routière et en assure la gestion.

Le conseil de Communauté a successivement approuvé :

- par délibération n° 2006-3453 en date du 12 juin 2006 : le coût global des travaux d'accompagnement de la réalisation du parking du Gros Caillou et l'individualisation totale de l'autorisation de programme correspondante, répartie entre le budget principal et les budgets annexes,
- par délibération n° 2007-4160 en date du 12 juin 2007 : la participation financière aux travaux de jalonnement réalisés par la ville de Lyon, d'un montant maximum de 25 000 € nets de taxes, à prendre sur l'autorisation de programme précédemment votée.

Au final, d'une part sur le budget principal, des frais d'études liés aux travaux de jalonnement se sont ajoutés au coût de l'opération, et d'autre part sur le budget annexe, le coût des travaux d'assainissement s'est trouvé inférieur à ce qui était initialement prévu. Pour solder cette opération, il est nécessaire de réajuster la répartition de l'autorisation de programme entre le budget principal et le budget annexe de l'assainissement.

Le coût global de l'opération de 444 400 € reste inchangé.

L'évolution de la répartition budgétaire s'établit comme suit :

Libellé	Montant initial	Montant final
budget principal	25 000,00 €	27 353,72 €
budget annexe de l'eau	218 700,00 €	218 700,00 €
budget annexe de l'assainissement	200 700,00 €	198 346,28 €
total autorisation de programme	444 400,00 €	444 400,00 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve la nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée le 12 juin 2006 concernant l'opération n° 1356 parking du Gros Caillou, le montant total de 444 400 € demeurant inchangé :

- budget principal	27 353,72 €,
- budget annexe de l'eau	218 700,00 €,
- budget annexe de l'assainissement	198 346,28 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.